



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 14

Procurations : 04

Convocation : 3 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme REDO Fabienne et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) :

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à M. LAVILLE René.

Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

**049 /2024 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget annexe eau et assainissement afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement. En effet, des mouvements sont à effectuer pour équilibrer les sections, ajuster les amortissements et encaisser les subventions d'équilibre sur la section d'exploitation et d'investissement du budget principal de la commune avant le transfert du budget annexe eau et assainissement à la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241210-0492024-BF
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
648 (012)	-80 000,00 €	7011 (70)	-2 309,14 €
6215 (012)	78 228,24 €	704 (70)	7 993,28 €
6156 (011)	302,01 €	701241 (70)	-110,56 €
673 (67)	-1 400,00 €	706121 (70)	-862,24 €
701249 (014)	-6 490,17 €	70611 (70)	-2 450,07 €
706129 (014)	-2 700,00 €	74 (74)	40 392,10 €
68111 (042)	54 713,29 €		
TOTAL	42 653,37 €	TOTAL	42 653,37 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
1641 (16)	-8 650,00 €	10222 (10)	10 593,40 €
203 (20)	30 651,47 €	131 (13)	201 662,82 €
2158 (21)	8 072,08 €	1641 (16)	-130 000,00 €
2313 (23)	106 895,96 €	2803 (040)	695,13 €
		2813 (040)	59 740,97 €
		28156 (040)	-583,57 €
		28158 (040)	690,62 €
		2818 (040)	-5 829,86 €
TOTAL	136 969,51 €		136 969,51 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget annexe eau et assainissement 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 17 décembre 2024,

Le Maire
M. René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241210-0492024-BF
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

